

**Délibération  
 du Conseil de Communauté**

**Extrait du registre des délibérations du  
 Conseil de Communauté**

Membres élus : 78  
 Membres en fonction : 78  
 Membres présents : 54  
 Membres absents : 24  
 Procurations : 09

Date de convocation : 15/01/2026  
 Date de transmission : 26/01/2026  
 Date de mise en ligne : 26/01/2026

**Séance du 21 janvier 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 21 du mois de janvier à 18 h 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

**Présents :**

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHE Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. RUNSER Bertrand, M. SAVARY Nicolas, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

**Absents excusés :**

Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GINDER Philippe (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine, M. MILINTENDA Carmelo (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICCA Daniel, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

**Secrétaire de séance :**

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 7<sup>ème</sup> QUESTION

### **Lancement d'une procédure de concession de service public en vue de la gestion de l'ALSH intercommunal et des animations Enfance/Jeunesse** (DELIBERATION n°2026-007)

En 2021, Saint-Louis Agglomération a choisi de confier la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) situé à Ranspach-le-Bas, à l'association « La Clef », via une concession de service public, qui prendra fin au 31 décembre 2026 (suite à la prolongation approuvée par délibération n°2025-224 du Conseil de Communauté en date du 17 décembre 2025).

En parallèle, en 2023, Saint-Louis Agglomération a choisi de confier la gestion et l'animation des activités Enfance/Jeunesse sur les secteurs du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau, à la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace, via un marché public de services conclu sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents. Ce contrat arrivera également à son terme le 31 décembre 2026.

Saint-Louis Agglomération a entamé une réflexion sur les modalités de renouvellement et d'harmonisation de ces activités ALSH et Enfance/Jeunesse pour en assurer une meilleure efficience et coordination. Il convient ainsi de réunir en un même contrat l'ensemble des prestations de services portant sur ces activités.

Il appartient au Conseil de Communauté de définir le mode de gestion qui sera mis en œuvre à l'échéance des contrats telle qu'évoquée ci-dessus et ce conformément aux articles L.1411-4 et suivants du Code général des collectivités territoriales. L'assemblée délibérante statue au vu d'un rapport sur le choix du mode de gestion et les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant.

Le rapport annexé à la présente délibération indique ainsi les différents modes de gestion pouvant s'appliquer à la gestion de l'ASLH intercommunal et des activités Enfance/Jeunesse. Au regard des éléments contenus dans ledit rapport, la gestion concédée pour la gestion de l'ensemble de ces activités apparaît comme le mode de gestion le plus opportun.

Dans cette hypothèse, la durée du contrat serait fixée à cinq (5) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 (soit jusqu'au 31 décembre 2031).

Après avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est réunie en date du 27 novembre 2025, il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le principe de la gestion de l'ensemble des activités ALSH et Enfance/Jeunesse par voie de concession de service public pour une durée de cinq années à compter du 1er janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2031 ;
- d'approuver les caractéristiques principales de la future concession telles que décrites dans le rapport ci-annexé, et qui seront précisées et détaillées dans le dossier de consultation des entreprises ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à lancer et conduire la procédure de passation du contrat de concession de service public conformément aux dispositions du Code de la commande publique et du Code général des collectivités territoriales et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 23 janvier 2026

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

